



LA POSTE

Direction Juridique et de la Conformité du  
Groupe

Droit social et Droit de la fonction publique

Contact

Gallois Pascal

Tél :

Fax :

E-mail :

Destinataires

Tous services

Date de validité

A partir du 01/12/2011

## Offre de dématérialisation des bulletins de paie des fonctionnaires



Bulletin Ressources  
Humaines

**OBJET :**

*Décision n° 293-14 du 20 octobre 2011 portant proposition de  
dématérialisation des bulletins de paie des fonctionnaires*

*Le Président Directeur Général*

*Jean-Paul BAILLY*



LA POSTE

Unité de dématérialisation des bulletins de paie des fonctionnaires

## DECISION N° 293-14 DU 20 OCTOBRE 2011

### PORTANT OFFRE DE DEMATERIALISATION DES BULLETINS DE PAIE DES FONCTIONNAIRES

#### **Le Président Directeur Général,**

Vu la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 modifiée relative à l'organisation du service public de La Poste et à France Télécom et notamment son article 29-4 ;

Vu le décret n° 2010-191 du 26 février 2010 modifié fixant les statuts initiaux de La Poste et portant diverses dispositions relatives à La Poste et notamment son article 5 ;

Vu le décret du 14 avril 2011 portant nomination de M. Jean Paul BAILLY en qualité de président du conseil d'administration de La Poste ;

#### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sur proposition de La Poste et après accord des fonctionnaires, leur bulletin de paie peut leur être délivré sous forme électronique. La procédure d'envoi respecte l'intégrité et la confidentialité des données.

#### **Article 2**

Le Délégué Général du Groupe, Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales, est chargé de l'exécution de la présente décision.

#### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin La Poste*. Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Jean-Paul BAILLY